

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 27 MAR. 2012

L'inspecteur des installations classées
s/c du directeur.  à

Monsieur le gérant
SARL DFH
BP 8291
98807 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite
d'inspection de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence
Les collines de Yahoué
Pièce jointe : compte-rendu de l'inspection du 6 mars 2012

Monsieur le gérant,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 6 mars dernier de la station
d'épuration de la résidence Les collines de Yahoué.

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de la demande de l'inspection des
installations classées rappelée ci-dessous :

- réalisation dans un délai de 3 mois, puis tous les 6 mois, d'une analyse sur un
prélèvement ponctuel et communication des résultats à l'inspection des
installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

N° 2012-11184/DENV

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 23 mars 2012

Compte-rendu de la visite du 6 mars 2012 de la station d'épuration de la résidence « Les collines de Yahoué »

Pièce jointe : délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Installation	Station d'épuration de la résidence Les collines de Yahoué
Exploitant	SARL DFH
Commune	Mont-Dore
Quartier	Yahoué
Date de la visite	06/03/2012
Nom des participants	

L'inspection du système de traitement des eaux usées de la résidence Les collines de Yahoué a été réalisée à l'initiative de l'inspection des installations classées.

Descriptif de la station d'épuration :

Le dispositif de traitement des eaux usées de la résidence Les collines de Yahoué est de type « SBR » d'une capacité de 100 équivalents-habitants. Elle a été mise en service en fin d'année 2010.

L'installation est enterrée dans l'emprise d'un parterre situé au pied de la résidence. Elle est composée des ouvrages suivants :

- un décanteur primaire ;
- un bassin tampon ;
- un réacteur « SBR ».

Situation administrative :

Ce dispositif de traitement des eaux usées a fait l'objet d'une déclaration (récépissé n° 2010-39144/DENV du 12 août 2010 délivré à la SCI Les collines de Yahoué).

Fonctionnement de la station d'épuration :

La SARL DFH dispose d'un contrat d'entretien de la station d'épuration avec la société EPUREAU.

Lors de l'inspection, aucun dysfonctionnement ni aucune nuisance n'ont été observés.

Auto surveillance, niveau de rejet :

EPUREAU a réalisé une analyse sur un prélèvement ponctuel le 24 août 2011. Les résultats sont conformes, ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Prélèvement du 24 août 2011	Normes de rejet
pH	6,5	Entre 6 et 8,5
Température (°C)	-	≤ 30
MES (mg/l)	17	≤ 35
DCO (mg/l)	21	≤ 125
DBO ₅ (mg/l)	4	≤ 25

Le procédé de type « SBR » fonctionnant par cycle de 8 heures et le rejet se faisant par bâchée, l'inspection des installations classées propose, au lieu de réaliser un bilan 24h annuel, de réaliser 2 analyses sur prélèvements ponctuels par an. Dans ces conditions, une nouvelle analyse doit être réalisée prochainement.

Demandes de l'inspection des installations classées :

- réalisation dans un délai de 3 mois, puis tous les 6 mois, d'une analyse sur un prélèvement ponctuel et communication des résultats à l'inspection des installations classées.

L'entreprise EPUREAU indique par ailleurs qu'elle a prévu la mise en œuvre d'une télésurveillance de l'installation. Lorsque la télésurveillance sera effective, l'inspection des installations classées demande que l'alarme sonore soit supprimée.